

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU** **MARDI 26 MARS 2019**

Etaient présents : MM. MAYOR G. DEBRAUWER A. AERBEYDT M. VERSMESSEN P. BERNARD-LIEVEN MJ. RIGAUT B. GALAND R. MARCQ F. HOCHART GILLES F. DELTOUR J.P. FEVRIER V. TOMASELLA-GARNIER Ch. PLATEL L. POUILLE O. HAZELL N. BROUTIN F. MESTDAGH J. DAL MORO S. VANDAELE-MEQUIGNON C.

Procurations : MME AMUSAN-ROYER J. donne procuration à MME AERBEYDT M.
MME DOURDENT L. donne procuration à MR MAYOR G.

Secrétaire de séance : Madame BERNARD-LIEVEN Marie-José.

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de soumettre au vote deux délibérations supplémentaires pour modification d'horaire d'agent municipal et une motion de soutien.

ORDRE DU JOUR

1 – Vote et approbation du budget primitif 2019

Monsieur le Maire intervient pour présenter le budget :

Le Budget Primitif a été bâti dans un contexte particulier au niveau national, intercommunal mais aussi communal selon les principaux éléments qui vont vous être détaillés ci-après.

La situation financière de la commune est bonne, elle dégage un autofinancement permettant de faire face au remboursement des emprunts en cours et de dégager des marges de manœuvre pour la réalisation des opérations d'investissement qui étaient planifiées pour ce mandat.

Cette situation est constamment remise en cause par la faiblesse des dotations de l'Etat et le débat national autour de la suppression de la taxe d'habitation dont on ne connaît pas encore les contours exacts de sa compensation auprès des collectivités territoriales.

De nouvelles charges pèseront également sur la commune sans qu'elle ne l'ait réellement décidé suite au processus de fusion CCHD/MEL et des compétences non-reprises par cette dernière.

Ces charges nouvelles (conjuguées à des recettes menacées) seront peut-être compensées par de nouvelles bases de dotations résultant des dernières informations de l'INSEE hissant Allennes-les-Marais dans la strate des communes de plus de 3500 habitants. Cela étant, ces nouvelles bases de dotation ne prendront pas effet avant 2020.

Concernant les travaux de construction de l'Espace Culturel, la Ville a pu bénéficier d'une subvention de 100 000€ du Conseil Régional et de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 124 443,14€.

Cela permet d'envisager le financement des projets ultérieurs avec plus de sérénité.

En premier lieu, concernant la Maison Médicale Patrick Halluin dont le projet global, PMI et Archives Municipales comprises s'élèvera à 1 132 000€ TTC. Cela étant, des concours auprès de la DETR pour 75 980,09€ et du Conseil Départemental du Nord pour 56 985€ ont été sollicités.

En outre, la réfection de la rue de Verdun sera le dernier grand chantier de la Communauté de Communes de la Haute Deûle en termes de voirie sur Allennes-les-Marais préfaçant ainsi le centre du village de demain par une refonte profonde aussi bien environnementale, sécuritaire que sanitaire de cet axe primordial puisqu'il dessert les écoles ainsi que les installations sportives et culturelles de la commune.

En 2019, le challenge qu'Allennes souhaite relever est double : financer les importants investissements développés précédemment tout en promouvant de nouveaux services notamment envers la jeunesse et en maintenant le dynamisme communal d'Allennes-les-Marais sur les activités existantes.

Tout ceci, en appliquant une politique fiscale modérée et une politique tarifaire gelée cette année.

I) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Elles sont estimées à 1 168 117 € en augmentation de 40 759,48€ soit une augmentation de 3,62% par rapport au budget primitif 2018. (1 127 357,32€).

A) Evolution de la fiscalité

42,62% des recettes de fonctionnements sont issues des impôts versés par les particuliers ou les entreprises.

Les nouvelles bases fiscales seront donc les suivantes :

	Bases 2018	Taux 2018	Evolution taux 2019	Bases 2019	Produits 2019
TH	2 729 485	15,55	Stable	2 855 000	443 953
TFB	1 695 739	26,22	Stable	1 753 000	459 637
TFNB	36 613	60,11	Stable	37 000	22 241
Total					925 831

Ainsi, en appliquant une politique fiscale contenue (pas d'augmentation des taux depuis 2008), la commune bénéficiera d'une recette supplémentaire de 40 759,48€ expliquée principalement par l'afflux de nouvelles populations avec les programmes de constructions qui ont été les nôtres au cours de ce mandat.

B) Les dotations

Ce chapitre est estimé stable à l'heure où nous devons voter le budget passant de 764 688€ à 767 199€.

Ce chiffre est à relativiser car il ne prend aucunement en compte le contexte de fusion Communauté de Communes de la Haute Deûle (CCHD) avec la Métropole Européenne de Lille (MEL).

En effet, des calculs et négociations sont en cours par l'intermédiaire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette fusion qui présentera des avantages à de nombreux égards aura néanmoins des conséquences locales par l'intermédiaire de la récupération de compétences jusque-là exercées par la CCHD : le chauffage, les espaces verts, la gestion de la salle Sicot-Coulon, réseau des médiathèques, éclairage public, écoles...

En outre, le passage au-dessus du seuil de 3500 habitants ne se traduira pas par une augmentation immédiate des dotations. Celle-ci aura vraisemblablement lieu en 2020.

Pour les dotations de l'Etat, voici un détail :

DGF : 460 000€

DSR : 100 000€

Dotation de péréquation : 140 000€

Exonérations taxes foncières et d'habitation : 35 972€

Dotation de recensement : 6 227€

Attribution fonds départemental de péréquation de la TP : 15 000€.

C) Autres éléments :

1°) Caisse d'allocations familiales : 10 000€

Le renouvellement de la convention d'objectifs avec la CAF est en cours de négociation. Il devrait s'opérer avant l'été regroupant l'ensemble des activités de loisirs et jeunesse laissant entrevoir des subventions bien supérieures aux exercices précédents. Cependant, sans garantie ferme du financeur, il est proposé de voter une recette de 10 000€ pour l'exercice 2019, identique à 2018.

2°) Taxes sur l'électricité

Les prévisions sont stables par rapport à 2018 s'établissant à 96 000€.

3°) Taxe sur la publicité extérieure

Elles sont également stables : 500 €.

4°) Les taxes additionnelles aux droits de mutations :

Ce secteur est en progression constante sur Allennes-les-Marais (79 166,31€ en 2018). Néanmoins, cela reste un poste de recette très fluctuant. Aussi, il est proposé de rester prudent sur ce point avec une prévision à 60 000€.

5°) Produits des services, du domaine, ventes directes :

Les tarifs municipaux sont fixés par délibération. Il a été acté en conseil municipal que ceux-ci n'évolueront pas cette année ne souhaitant pas faire supporter par les ménages le développement des services publics locaux dans un contexte budgétaire national plus que contraint pour les Français.

De ce fait, et ne voulant pas anticiper les éventuelles augmentations de fréquentation de nos services (garderie, Accueil Collectifs de Mineurs, Cantine...) il est proposé d'inscrire une recette globale de 183 960€ en 2019. En 2018, la réalisation était de 182 681,45€.

6°) Autres produits de gestion courante : Revenus des immeubles, redevances, etc...

Bien que des recettes supplémentaires soit attendues avec l'ouverture à l'automne de la maison médicale, il est proposé de provisionner 74 700€ en 2019 (2018 : 75 400€). En effet, le temps des travaux, le loyer de Transtech HF ne sera plus versé et nous n'avons pas encore toutes les garanties pour l'ouverture du nouvel outil en septembre 2019. Nous ne sommes à l'abri d'aucun aléa de chantier.

Les ajustements s'opéreront après l'été.

7°) L'excédent reporté :

En 2018, il s'est porté à hauteur de 525 025,62€ avec des excédents de fonctionnements capitalisés à 350 000€ (portant notre excédent réel à 875 025,62€). Pour 2019, il sera de 538 769,90€ avec 300 000€ d'excédents de fonctionnement capitalisés (soit 838 769,90€ au total).

La capacité d'autofinancement communale s'est légèrement réduite tout en restant plus que confortable : - 4,14%.

Au total cette section s'équilibrera à 2 740 775,90 € en 2019 pour un BP de fonctionnement à 2 695 187,59€ en 2018. (+1,69%)

II) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

A°) Les dotations et fonds divers :

1°) Le FCTVA

Le taux de remboursement est de 16,404%. Celui-ci est versé en année N+2. Pour 2019, nous bénéficierons d'une prévision à 150 000€ basée sur les retombées des travaux de la réfection de la salle Léo Lagrange notamment.

Il est rappelé que les bâtiments mis en location sont exclus de ce calcul.

2°) La taxe d'aménagement

Le processus d'édition des titres ayant été modifié et fastidieux, il est proposé pour cette année de prévoir 11 500€ au budget équivalent à la recette réelle 2018. Cela étant, il paraît probable que cette recette soit au moins doublée si le processus se fluidifie.

3°) Excédents de fonctionnement capitalisés :

Ils sont portés à 300 000€ pour 2019 alors qu'ils étaient de 350 000€ en 2018.

B°) Subventions d'investissement

1°) DETR :

87 100€ seront versés au titre du soutien à l'opération espace Culturel.

2°) Régions :

Le Conseil régional des Hauts de France nous soutiendra à hauteur de 100 000€.

A noter que comme chaque année, les demandes en cours pour les chantiers à venir n'ont pas été provisionnées. En effet, aucun engagement n'est arrivé des financeurs. La prudence reste donc de mise pour les demandes liées à la Maison Médicale Patrick Halluin.

C°) Emprunts et dettes

Le Conseil Municipal a acté un recours à un emprunt de 450 000€ pour la Maison Médicale. Ajoutés aux dépôts et cautionnements reçus à 1 000€.

D°) Virement de section, opérations d'ordre...

1°) Virement de la section de fonctionnement :

Il sera proposé de voter un virement de 290 000 € en 2019.

2°) Opérations d'ordre

949 € sont à prévoir pour des amortissements.

3°) Opérations patrimoniales

Il s'agit d'imputer des réalisations :

- frais d'études : 16 207,20€
- Autres constructions : 119 991,42€.

La section d'investissement s'équilibrera à 2 948 959,35€ en 2019 pour 3 317 314,54€ en 2018.

(-11,10%)

4°) Solde d'exécution d'investissement reporté :

En 2018, il s'est porté à hauteur de 2 249 626,26€. Pour 2019, il sera de 1 422 211,73€.

III°) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A) Projection de la dette

Le remboursement des emprunts en cours se poursuit. Un nouvel emprunt est contracté pour la Maison Médicale à hauteur de 450 000€ sur 30 ans.

Voici un tableau récapitulatif :

	Date d'obtention	Durée	Fin	Capital restant dû	Annuité	Part de capital remboursé	Intérêts
Acquisition Ferme FLOURENT	25/01/01	20 ans	25/12/20	30 489,50€	16 629,20€	15 244,92€	1 384,28€
Rénovation extérieure Eglise	15/03/05	20 ans	15/03/24	95 609,99€	18 494,88€	14 259,36€	4 235,52€
Construction d'un béguinage pour personnes âgées	01/09/07	18 ans	01/09/25	58 947,40€	10 454,74€	8421,05€	2 033,69€
Construction de 6 logements locatifs (petite Catherine)	01/09/03	25 ans	01/09/27	313 422,71€	46 522,31€	27 027,42€	19 494,89€
Rénovation salle Léo Lagrange	01/08/17	12 ans	01/05/29	525 000€	55 720,63€	50 000€	5 720,33€
Maison Médicale	01/08/19	30 ans	01/05/49	450 000€	10 721,35€	5 532,31€	4 739,04€
Rénovation Eglise	01/06/04	50 ans	01/06/53	226 668,97€	14 549,07€	2 308,95€	12 240,12€
Total				1 700 138,57€	173 092,18€	122 794,01€	49 847,87€

Pour rappel les emprunts éteints depuis le début du mandat :

	Date de fin	Annuité	Capital restant dû en début de mandat
Renégociation anciens emprunts	25/12/2014	15 965,80€	15 582,29€
Acquisition 9 square Marcel Paul	01/04/2017	6 210€	22 100€
Acquisition 58 rue du général de Gaulle	01/08/2018	5 298,89€	24 308,51€
Total		27 474,69€	61 990,80€

B°) Frais de personnel

Année	Montant BP	Montant réalisé	Evolution par rapport N-1	Ratio / dépenses réelles
2014	1 189 732,30€	1 049 222,72€		57,68%
2015	1 251 966,33€	1 111 039,99€	+ 61 817,27€	45,81%
2016	1 257 594,00€	1 114 190,63€	+ 3 150,64€	57,67%
2017	1 250 800,00€	1 140 239,74€	+ 26 049 €	41,80%
2018	1 266 570,00€	1 167 005,09€	+ 26 765,35€	59,36%
2019	1 366 932,00€			

A ce stade, les prévisions budgétaires sont de 1 366 932€ (+ 100 362€).

Elles intègrent :

- L'augmentation prévisible du SMIC pour les contractuels.
- Le Contrat Enfance Jeunesse développant les centres de loisirs (10 semaines au lieu de 5), le pôle animation adolescents et les différents recrutements intervenus fin d'année dernière (régisseur de stade, renfort des équipes de garderie notamment).
- Augmentation des coûts en personnels d'entretien avec les nouveaux locaux : complexe Léo Lagrange, Espace Culturel...
- L'augmentation du taux de cotisation des caisses de retraites (CNRACL, IRCANTEC...).

C°) Fonctionnement courant

Principales évolutions recensées :

- Augmentation des contrats de prestations de services + 5 000€ pour passer de 90 000€ à 95 000€ (augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire)
- Augmentation des dépenses de maintenance : + 5 000€ (notamment prestation informatique et copieur).
- Transports collectifs : 6 000€ au lieu de 4 200€ en 2018 en prévision du CEJ et des sorties.

D°) le soutien au tissu associatif

Il demeurera stable en 2019, preuve d'un engagement municipal exemplaire en matière de soutien au tissu social local dans un contexte de réduction draconienne des subventions municipales au niveau national.

Subventions :

Le détail est présenté.

IV°) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chaque opération est développée.

Les perspectives

1°) Assurer la transition de la fusion CCHD / MEL.

Les compétences reprises seront compensées par un calcul établi en CLECT et transmises à l'approbation du conseil communautaire, des conseils municipaux, à la MEL et enfin au Préfet.

La clé de voûte de ce processus réside dans la défense des intérêts d'Allennes-les-Marais aussi bien au niveau financier que dans la qualité du service public rendu. En outre, du personnel et des équipements reviendront à la charge de la commune amplifiant les frais de structures et les charges de manière considérable.

Une part de la dette de la CCHD ne sera pas reprise par la MEL (pour les compétences non récupérées). A l'heure actuelle, environ 20% de la dette communautaire est à ventiler sur les budgets communaux. Nous établissons à l'heure actuelle l'encours de cette part à environ 2 000 000€. La clé de répartition de ce montant reste à éclaircir par la CLECT. En tout état de cause, la part revenant à Allennes-les-Marais grèvera son attribution de compensation pour au moins les 14 prochaines années.

2°) Mener à terme les chantiers inscrits au mandat :

- La rue de Verdun et la Maison Médicale. Ceux-ci sont largement financés par l'intermédiaire de l'exercice 2019.

3°) Dresser un programme d'investissement à long terme avec des provisions disponibles cohérentes

- Débuter le financement d'un nouveau restaurant scolaire pour répondre aux besoins criants et grandissants d'accueil d'enfants en cantine.
- Eventuellement relocaliser les ateliers municipaux afin de répondre aux normes en matière de sécurité et de bien-être au travail. L'arrivée prochaine de l'équipe espaces verts communautaires est à prendre en compte dans les besoins en termes de stockage du matériel et d'affectation des agents.
- Préparer l'évolution des locaux et des besoins aussi bien administratifs qu'à destination du tissu associatif local

4°) Développer les services en phase avec les attentes et les besoins de la population

- Le service jeunesse : création et développement des activités à destination de 0 à 17 ans.
- Poursuivre la modernisation des services à la population et anticiper l'afflux d'habitants supplémentaires.

A la lumière de ces éléments, il est demandé de bien vouloir passer au vote :

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Budget Primitif selon les modalités suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes équilibrées à..... 2 740 775,90 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes nouvelles équilibrées à..... 2 948 959,35 €

TOTAL..... 5 689 735,25 €

Pour équilibrer le budget, vote et arrête le produit des impôts locaux à la somme de..... **925 831.00 €**

suivant détails précisés au tableau ci-dessous :

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2018 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2014 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2018 (%)
Taxe d'habitation	2 855 000.00	4,045	15,550	0,000	443 953.00	4,045
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 753 000.00	3,789	26,220	0,000	459 637.00	3,789
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37 000.00	5,114	60,110	0,000	22 241.00	5,115
TOTAL	4 645 000.00	3,957			925 831.00	3,943

**20 voix pour
1 abstention.**

2°) Autorisation de signature d'une convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale

VU le code général des collectivités locales ;
VU le code de la voirie routière ;
VU le code de la route ;
VU les limites d'agglomérations ;

S'agissant du domaine public routier départemental en traversée d'agglomération, deux autorités sont amenées à exercer leurs pouvoirs de police.

En outre, les compétences du bloc communal en matière d'urbanisme ou de développement économique ont un impact direct avec l'aménagement ou la gestion des routes départementales ; ainsi, par ses choix, la Commune ou l'EPCI génère des besoins d'aménagement du réseau routier (constructions de trottoirs, sécurisation de nouveaux accès, réduction des vitesses réglementaires, etc.).

Au final, « droits et devoirs du propriétaire » des routes départementales (le Département) et « prérogatives et responsabilités » des Maires, notamment en agglomération, ont vocation à trouver un équilibre qui gagne à être retranscrit au travers d'une convention individuelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à signer la convention proposée par le Conseil Départemental du Nord annexée à la présente délibération.

3°) Modification d'horaire d'un agent communal (Madame LOISON HALBOT Marie-Pierre)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le quota horaire d'un agent communal au grade d'Adjoint Technique, à savoir :

SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE AU 1^{ER} AVRIL 2019
Horaire mensuel : 140h33	Horaire hebdomadaire : 151h67

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

-Adopter le nouveau quota horaire de travail avec effet au 1^{er} avril 2019 de Madame LOISON HALBOT Marie-Pierre.

-Préciser que la modification interviendra par arrêté du Maire.

-La nouvelle situation sera portée à la connaissance de la Commission Administrative Paritaire.

Adoptée à l'unanimité.

4°) Modification d'horaire d'un agent communal (Madame LAMPS YSEWYN Marie-Thérèse)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le quota horaire d'un agent communal au grade d'Adjoint Technique, à savoir :

SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE AU 1^{ER} AVRIL 2019
Horaire mensuel : 75h25	Horaire hebdomadaire : 151h67

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

-Adopter le nouveau quota horaire de travail avec effet au 1^{er} avril 2019 de Madame LOISON HALBOT Marie-Pierre.

-Préciser que la modification interviendra par arrêté du Maire.

-La nouvelle situation sera portée à la connaissance de la Commission Administrative Paritaire.

Adoptée à l'unanimité.

5°) Motion

Motion de soutien à l'aide alimentaire européenne

-Rappelant que 113 millions d'Européens (soit près d'1 Européen sur 4) connaissent la pauvreté et que 34 millions d'entre eux vivent dans une situation de pauvreté matérielle sévère.

-Rappelant la situation dramatique des 9 millions de personnes en France vivant sous le seuil de pauvreté parmi lesquelles se trouvent 3 millions d'enfants.

-Rappelant que sans le soutien alimentaire européen, issu depuis 2014 du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD), 15 millions d'Européens et 5,5 millions de Français connaîtraient aujourd'hui la faim.

-Rappelant que le soutien alimentaire européen apporte jusqu'à 40% des denrées mises à disposition chaque année des personnes soutenues par le Secours Populaire Français et les 3 autres associations d'aide alimentaire en France : la Croix-Rouge Française, la Banque Alimentaire et les Restos du Cœur.

-Considérant qu'à partir de 2021, cette aide alimentaire sera intégrée à un nouveau fonds social, le FSE+, destiné à être le moyen principal de l'Union Européenne pour lutter contre la pauvreté en Europe.

Le Conseil Municipal d'Allennes-les-Marais, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

-Témoigne que l'aide alimentaire apporte une aide vitale dans le cadre d'un accueil inconditionnel à toutes les personnes connaissant une situation de pauvreté ou de précarité.

-Témoigne qu'au-delà de la mise à disposition de denrées alimentaires, l'aide alimentaire est un socle incontournable à partir duquel peuvent se développer d'autres mesures d'accompagnement nécessaires pour les personnes en situation de pauvreté : conseil budgétaire, aide à la recherche d'un emploi, accès à la culture et aux loisirs, accès aux droits, accès aux vacances, accès à la pratique sportive...

-Témoigne de l'importance de l'engagement des bénévoles partout en France au sein de ces associations comme témoignage concret d'une solidarité populaire incontournable.

-Témoigne de l'apport majeur de ces bénévoles et de ces associations de solidarité pour soutenir les personnes dans les territoires les plus isolés.

-Témoigne de la pertinence de la contribution des associations d'aide alimentaire et des actions de collecte qu'elles conduisent pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

-Alerte sur l'urgence de la situation de faim et de pauvreté pour des millions d'enfants, de familles, de personnes âgées, de jeunes en France et en Europe.

-Estime que cette diminution constituerait un message très négatif envoyé par l'Union Européenne et par la France aux citoyens en général, et aux plus pauvres et précaires d'entre nous en particulier.

-Demande que le budget de l'aide alimentaire européenne soit revu à la hausse par rapport aux années précédentes.

-Demande au gouvernement français de faire de l'aide alimentaire une priorité dans le cadre des négociations budgétaires européennes en cours.

-Appelle l'Union Européenne à maintenir et à renforcer le budget de l'aide alimentaire européenne.

Adopté à l'unanimité.

6°) Questions Diverses

Monsieur DEBRAUWER évoque les divers syndicats intercommunaux qui établissent à l'heure actuelle leur budget appelant la participation des communes d'ici quelques temps.

Plus aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 19h55.



Le Maire,
G.MAYOR